



AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ

DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ : M. JEAN-LOUIS FALIÈRES

Conformément à l'article L.1214-16 du code des transports, par arrêté AH_2025_0018, le public est informé que Troyes Champagne Métropole a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité 2025-2035. L'enquête publique aura lieu du 2 juin à 9h au 2 juillet 2025 à 17h, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Par décision du 9 janvier 2025, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Louis FALIÈRES en qualité de Commissaire Enquêteur principal et Monsieur Roger KISTER en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Le dossier d'enquête se compose de plusieurs pièces qui seront consultables dans les mêmes conditions sur ces différents supports :

- Diagnostic et plan d'actions du Plan de Mobilité,
- Le schéma directeur des mobilités actives,
- L'annexe accessibilité,
- L'étude environnementale,
- L'étude de mise en place de flottes faibles émissions,
- La délibération du Conseil communautaire du 6 mars 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité,
- L'avis de l'Autorité environnementale sur le projet arrêté de Plan de Mobilité,
- Les avis éventuels des personnes publiques associées,
- L'arrêté portant ouverture et définissant les modalités de l'enquête publique.

Horaires d'ouverture des lieux de consultation et permanences du Commissaire Enquêteur :

Le dossier de l'enquête sera consultable sur support papier avec registre accessible au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur les 6 lieux de permanence du Commissaire Enquêteur tout au long de l'enquête et en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole avec un registre dématérialisé : <https://troyes-champagne-metropole.fr/>

Horaires d'ouverture des lieux de consultation	Permanences du Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Louis FALIÈRES
• Siège de Troyes Champagne Métropole, 1 place Robert Galley - 10000 Troyes	
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30, hors jours fériés	le lundi 2 juin de 9h à 12h et le mercredi 2 juillet de 14h30 à 17h30
• Médiathèque Jacques-Chirac, Boulevard Gambetta – 10000 Troyes	
Le mardi, mercredi et vendredi de 10h à 19h, le jeudi de 12h à 19h, et le samedi de 10h à 18h, hors jours fériés	le samedi 14 juin de 10h à 13h
• Espace France Services Estissac, 2 rue Laurent Lessere – 10190 Estissac	
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, hors jours fériés	le mardi 10 juin de 9h à 12h
• Espace France Services Saint-Lyé, 1 rue Henri Rodin – 10180 Saint-Lyé	
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, hors jours fériés	le lundi 16 juin de 9h à 12h
• Espace France Services Bouilly, 42 bis rue de l'Hôtel de ville – 10320 Bouilly	
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, hors jours fériés	le mercredi 18 juin de 14h à 17h
• Espace France Services Lusigny-sur-Barse, 14 rue Louis Genevois – 10270 Lusigny-sur-Barse	
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, hors jours fériés	le vendredi 20 juin de 9h à 12h

Des observations et propositions pourront être déposées sur des registres (papier ou en ligne) qui accompagneront les dossiers pendant toute la durée de l'enquête.

Elles peuvent aussi être adressées :

- Par courrier : **Troyes Champagne Métropole – A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, chargé de l'enquête publique relative au Plan de Mobilité, 1 place Robert Galley, 10 000 Troyes**
- Par courrier électronique : enquetepublique.PDM@troyes-cm.fr avec comme objet « Enquête publique – A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ».

Pour les consultations du dossier, elles sont possibles aux heures d'ouverture habituelles des sites. Le public est informé que toute observation sera consultable par tous.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport établi ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

